

Lutte contre la pauvreté: planification roulante sur dix ans



Office des affaires sociales du canton de Berne

Lutte contre la pauvreté: planification roulante sur dix ans

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Analyse et sensibilisation	Rapport social	•		•		•		•		•		•	
	Rapport sur la santé			•									
Système	Mise en réseau verticale	Renforcement du travail en réseau avec la Confédération											
	Mise en réseau horizontale	Sommet social	•		•		•		•		•		
			Renforcement de la collaboration interinstitutionnelle (assurance-chômage, AI, aide sociale)										
			Nouveau rôle de la Commission de consultation										
Mesures	Prestations de transfert							Prestations complémentaires pour les familles					
	Insertion professionnelle						Optimisation de la perméabilité des programmes d'insertion						
	Prévention						Mise en réseau institutionnelle des prestations de conseil						
										Exonération fiscale du minimum vital			
				Développement de l'accueil extra-familial									

Mesures de lutte contre la pauvreté

Documentation de presse

Le premier rapport social du canton de Berne, paru en décembre 2008, a mis en lumière la nécessité de combattre la pauvreté à titre préventif et de viser une politique globale de garantie du minimum vital.

Six points forts ont été retenus pour ce faire, que le premier sommet social du 22 juin 2009, qui réunissait tous les protagonistes concernés, a approfondis en partie. La discussion a permis de définir des mesures dans les domaines les plus divers. La mise en œuvre de certaines d'entre elles, telle la stratégie familiale du Conseil-exécutif, est déjà bien avancée. Il faut intervenir à trois niveaux différents.

Analyse et sensibilisation

Le rapport social: La lutte contre la pauvreté doit s'appuyer sur des données factuelles afin que le débat soit objectif et que la sensibilisation puisse se faire. L'état de la pauvreté dans le canton de Berne fera donc l'objet d'une sorte de monitoring de la pauvreté sous la forme du rapport social actualisé tous les deux ans.

Le rapport sur la santé: La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) présentera en février 2010 la 4^e édition du rapport sur la santé. Il montre notamment à quel point celle-ci dépend de la situation sociale et énumère les mesures sociopolitiques aptes à favoriser la santé de la population bernoise.

Systeme

Renforcer la mise en réseau au niveau fédéral est indispensable si l'on veut mettre en place une politique globale du minimum vital. Le canton de Berne est très actif dans les divers groupes de coordination entre la Confédération et les cantons: il siège dans les commissions permanentes de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) et du Dialogue national sur la politique sociale suisse. Il s'engage notamment pour une loi fédérale sur le minimum vital, prônée par un groupe de travail de la CDAS.

Sommet social: Le 1^{er} sommet social du 22 juin 2009 a permis de discuter et de définir les mesures de prévention de la pauvreté sur la base du rapport social. Il a également marqué la première étape de la coordination des divers champs d'action et protagonistes politiques.

Accroître la collaboration institutionnelle (AC, AI, aide sociale): Les personnes tributaires de l'AI, de l'assurance chômage et de l'aide sociale sont confrontées aux mêmes difficultés et, de ce fait, ont les mêmes besoins. Il faut donc améliorer la collaboration pour mieux leur venir en aide et optimiser l'emploi des deniers publics en utilisant les synergies possibles. Bien ancrée au niveau administratif, la collaboration institutionnelle doit être resserrée, sans compter qu'elle n'est pas installée une fois pour toutes et qu'il convient de revoir son organisation et son contenu en permanence.

Renforcer le rôle de la Commission de consultation: Cette commission consultative conseille le Conseil-exécutif, l'administration et les communes dans l'application de la loi sur l'aide sociale. La révision de la loi sur l'aide sociale, qui vient d'être envoyée en consultation, permet de l'institutionnaliser et de la définir globalement. Garantir le minimum vital est en effet une mission qui dépasse l'aide sociale et touche à tous les champs d'intervention de la politique.

Mesures

Prestations complémentaires pour les familles: La stratégie de politique familiale du Conseil-exécutif fait de l'institution de prestations complémentaires pour les familles une priorité. Comme pour les prestations complémentaires AVS et AI, il s'agit de compléter un revenu existant jusqu'à un montant déterminé. Les travaux préparatoires sont déjà entamés. Groupe cible: les *working poors* qui ne réussissent pas à vivre malgré un travail lucratif. Horizon: mise en consultation de la base législative dès février 2011, débat au Grand Conseil durant le premier semestre 2012 et mise en vigueur prévue pour le 1^{er} janvier 2013.

Améliorer la perméabilité: Les conséquences sont les mêmes pour toutes les personnes touchées par le chômage de longue durée, quelle qu'en soit l'origine. Les compétences sociales et professionnelles ne cessent de s'amenuiser alors que l'instabilité physique et psychique ne cesse de croître. Cela signifie que toutes les personnes concernées doivent faire face aux mêmes difficultés de réinsertion. Et celle-ci se complique fortement lors d'une récession économique. Le problème du chômage de longue durée doit être considéré et combattu de manière globale, supra-institutionnelle. C'est pourquoi la SAP a préparé un projet pour améliorer la perméabilité, des programmes d'occupation et du travail protégé en particulier.

Mettre en réseau les centres de consultation: La mise en réseau des programmes de conseil permettra d'optimiser les prestations aux familles (puériculture, accueil extra-familial, consultation conjugale, apprentissage de la langue ou promotion de la santé). Il s'agit de découvrir précocement les problèmes et de les résoudre en amont.

Exonérer le minimum vital: L'exonération fiscale partielle ou totale du minimum vital peut être conçue comme une mesure de lutte contre la pauvreté. Un projet est à l'étude pour la révision de la loi sur les impôts de 2011. Il est suspendu dans l'attente de la définition des conditions cadres par la Confédération.

Développer l'offre d'accueil extrafamilial: Celle-ci permet de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et de générer un revenu. Elle représente ainsi une forme d'aide à se prendre en charge. La Stratégie de politique familiale du Conseil-exécutif a pour objectif que dans dix ans, 20% des enfants en âge préscolaire puissent bénéficier de deux jours et demi par semaine d'une place d'accueil extrafamilial financée par les pouvoirs publics.